

Rouen, le 24 mars 2026



**Section *CFDT Interco*
Région Normandie**

Monsieur Hervé Morin

Président

Région Normandie

Lettre ouverte

Monsieur le Président,

Le 2 avril prochain, vous allez soumettre au vote du Conseil régional de Normandie un projet de délibération autorisant le recours à une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation des services de transports interurbains régionaux.

Ce projet a fait l'objet de deux avis défavorables à l'unanimité des représentants du personnel lors des séances du Comité social territorial (CST) des 9 et 18 mars dernier. La **CFDT** a également déposé un préavis de grève pour l'ensemble des agents de la Direction des transports publics routiers (DTPR) à compter du 1^{er} avril.

Le Code général de la fonction publique précise que « *Toutes facilités sont données aux membres du comité social d'administration, territorial ou d'établissement et aux membres de la formation spécialisée pour exercer leurs fonctions.* » (article R254-75). Pourtant, l'Administration régionale n'a pas jugé utile de répondre aux questions légitimes des représentants **CFDT** ni en amont des réunions du CST ni pendant celles-ci. Lors de la séance du 18 mars, il nous a été indiqué que l'objet de la réunion était de recueillir un avis et non d'échanger. Nous sommes loin du dialogue social de qualité que l'Administration prétend souhaiter.

Ce « choix » d'une DSP apparaît en réalité biaisé puisque pour le justifier l'Administration régionale n'en présente que les avantages en omettant d'éventuels inconvénients. Elle ne nous a également fourni aucun élément factuel quant aux bénéfices que les usagers normands ou la Région pourraient en attendre. Aucun élément sur l'impact budgétaire ne nous a été communiqué. Pour la **CFDT**, la pertinence d'une DSP reste donc à démontrer.

À l'inverse, nous constatons déjà des impacts humains désastreux. Faute d'anticipation et d'écoute, le choix d'une DSP est incompris et génère un grand mal-être chez la centaine d'agents de la DTPR. A ce stade du projet, ce sont déjà 12 emplois qui ont vocation à être supprimés soit plus de 10% des effectifs et de nombreux autres postes seront impactés.

C'est pourquoi la **CFDT** vous demande de suspendre ce projet dans l'attente d'une véritable étude d'impacts et de la mise en place d'une véritable concertation.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.